



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 03.07.2019

Numéro de publication: HR02-1004666867

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Swiss Golf, Epalinges

Swiss Golf

Jusqu'ici

ASSOCIATION SUISSE DE GOLF

[de] SCHWEIZERISCHER GOLFVERBAND [it] ASSOCIAZIONE SVIZZERA DI GOLF

Place de la Croix-Blanche 19

1066 Epalinges

IDE: CHE106224024

Forme juridique: Association

Siège: Epalinges

Jusqu'ici

l'association a pour but le contrôle, le soutien et le développement du sport du golf, notamment: défendre les intérêts communs des membres, plus particulièrement ceux des clubs de golf affiliés; veiller à l'application des règles de golf du R&A; attribuer, organiser et surveiller les championnats et autres manifestations de golf à caractère national et international, et plus particulièrement sélectionner les équipes nationales; édicter les prescriptions relatives à l'organisation des championnats; édicter les directives et recommandations dans le but d'assurer un développement ordonné du sport du golf; homologuer les terrains; entretenir la communication interne et externe de l'association ainsi que les relations sur le plan national et international dans le domaine du golf; soutenir les professionnels de golf actifs en Suisse; entreprendre toute action utile à la cause du golf. Pour poursuivre au mieux ses objectifs, l'ASG se conforme à la Charte d'éthique de Swiss Olympic et au Code de Conduite de l'ASG approuvé par le comité, et garantit leur application.

ASSOCIATION SUISSE DE GOLF, à Epalinges, CHE-106.224.024 (FOSC du 30.10.2018, p. 0/1004487031). Nouveau nom: Swiss Golf. Statuts modifiés le 16 mars 2019. Nouveau but: l'Association en tant qu'association faitière a pour but de soutenir et de contrôler le sport du golf en Suisse et d'en définir le cadre en tenant compte des intérêts

nationaux et des prescriptions internationales; Swiss Golf défend les intérêts de ses membres, en particulier des clubs de golf membres, et s'engage à la fois à ouvrir le sport du golf à plus de golfeurs (more players) et à attirer plus de membres de club (more members) (pour but complet cf. statuts). Nouvelles ressources: cotisations d'entrées, cotisations annuelles des membres, cotisations annuelles Swiss Golf des membres des Clubs et des membres des PGO (organisations publiques de golf), autres recettes décidées par l'Assemblée des délégués ou qui échoient d'une quelconque manière à l'Association. Eisner Lukas est nommé vice-président. Wallach Jean-Marc Richard n'est plus vice-président. Nouveaux membres du comité avec signature collective à deux: Busin Thomas, de Zoug, à Zurich, Driessens Johannes dit Jan, des Pays-Bas, à Puidoux, et Szolanski Ferenc dit Franz, de et à Erlenbach (ZH). Organe de révision: Ernst & Young SA (CHE-294.400.879), à Lausanne.

Précédente publication dans la FOSC:

Date de la publication dans la FOSC : 30.10.2018

La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 11577 du 28.06.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud